

Service instructeur

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

Service consulté

6^{ème} **Commission** –
N° CG-2011-5-6-5

**BUDGET PRIMITIF 2012
EQUIPEMENTS RURAUX C02
ELECTRIFICATION RURALE C221**

Résumé : En matière d'Electrification Rurale, les Autorisations de Programme qu'il vous est proposé d'affecter s'élèvent à 200 000 € pour 2012; les Crédits de Paiement s'élèveraient également à 200 000 €, principalement mobilisés par les engagements antérieurs.

Les crédits du Programme Départemental d'Aide à l'Électrification (C221) sont réservés aux travaux de renforcement ou d'enfouissement des réseaux électriques des Communes desservies par la Régie Municipale de Neuf-Brisach et par le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIDEL) pour le secteur des 3 Frontières, ainsi qu'à des projets de raccordement de sorties d'exploitation, dans le cadre des opérations dites « au coup par coup ».

1. Bilan 2011

Pour mémoire, le montant des subventions du Fonds d'Aide aux Charges d'Electrification (FACE) affectées par le Conseil Général s'est élevé à 187 200 €, y compris la dotation « fils nus » affectable au SIDEL pour la troisième année consécutive.

La dotation globale du FACE (Programmes Principal, Environnement, Fils nus) est en baisse sensible (224 900 € en 2010), suite au dernier recensement national des besoins par département.

Sur le programme départemental « part communale », le montant des prises en considération par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne s'est élevé à 136 035 €, en tant que compléments départementaux de trois des quatre opérations inscrites au FACE. Ce dernier montant a été totalement programmé en Commission Permanente à ce jour

Pour les opérations dites au "coup par coup", au nombre de deux, 9 659 € ont été engagés en Commission Permanente au 18 octobre 2011.

Le cumul des Autorisations de Programme (AP) ainsi mobilisées s'élève globalement à 135 429 €, au 18 octobre 2011.

La consommation des crédits de paiement s'élevait fin septembre à 86 421 €.

2. Perspectives 2012

Compte tenu de l'impact de la révision des aides en matière d'électrification, tant pour les Communes que pour les opérations « au coup par coup », dorénavant réservées aux seules sorties d'exploitation d'élevage, les besoins pourront à nouveau être révisés à la baisse par rapport aux années précédentes.

C'est ainsi que pour 2012 une AP de 160 000 €, ainsi que des Crédits de Paiement (CP) de 160 000 €, sont proposés pour honorer le Programme Départemental d'Aide à l'Électrification aux Communes, pour les compléments départementaux aux Programmes financés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

Par ailleurs, une AP de 40 000 € et des CP de 40 000 € sont proposés au Budget Primitif 2012 pour les opérations d'Aide à l'Électrification dites "au coup par coup".

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des AP et des CP, pour les programmes d'investissement en matière d'Équipements Ruraux 2012, les montants suivants :

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
Aide à l'Électrification (Communes)	160 000 €	160 000 €
Aide à l'Électrification : (Opérations au "coup par coup")	40 000 €	40 000 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, pour le Programme d'Aide à l'Électrification (Communes).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER